

ASSEMBLÉE NATIONALE

ELARGISSEMENT DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA CARTE DU
COMBATTANT AUX ANCIENS COMBATTANTS DE LA GUERRE D'ALGÉRIE - (N° 267)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2

ARTICLE 2

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.